

Comme chaque année la ville d'Ollioules vous présente le numéro spécial finances du magazine Ollioules Infos.

Ollioules

N°101 • JUILLET 2016

infos

Spécial Finances

Au titre du redressement des finances publiques, l'Etat a prélevé sur le budget de la commune 282 000 € en 2015 et 311 000 € en 2016. Ces efforts qui se cumulent représentent près de 5 points d'impôts par an.

Malgré cette tension extrême sur le budget de la Ville, le choix de ne pas augmenter les impôts locaux et de maintenir un fort niveau d'investissement a été fait.

Ce contexte est, par ailleurs, à lier aux effets de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui affecte la Ville et chaque administré (cf. page 6).

	VILLE D'OLLILOULES TAUX 2010/2014	VILLE D'OLLILOULES TAUX 2015/2016	MOYENNE T.P.M 2014 des communes de + de 10 000 Hab.	MOYENNE COMMUNES + 10 000 Hab. Var 2014
Taxe d'habitation	9,86	9,86	15,97	15,87
Taxe foncier bâti	18,46	19,46	23,96	22,65
Taxe foncier non bâti	44,00	44,00	59,50	59,95

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

LES TAUX	2014	2015	2016	MOYENNE T.P.M 2016
	10,60 %	9,60 %	9,60 %	11,59 %



[Télécharger le document](#)